

Parc national de Port Cros

Orientation 3.9 Favoriser la structuration de filières locales durables non saisonnières

[...]

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.9.2 AOA île Soutenir et accompagner une production agricole locale durable.</p> <p>La mise en oeuvre de cette mesure s'appuie sur le soutien et l'accompagnement des pratiques biologiques, d'économie d'eau, d'entretien non érosif des sols, etc.</p> <p>En parallèle à cette démarche, le parc national cherchera à valoriser les espaces agricoles qu'il a en gestion sur l'île de Porquerolles et à en faire une vitrine des pratiques agricoles respectueuses des milieux.</p> <p>Ce « projet agricole durable » portera sur la mise en culture de la vingtaine d'hectares non occupés actuellement selon les principes de l'agriculture biologique, ainsi que le maintien d'une activité de maraîchage et sur la mise en place de jardins familiaux. Ce projet sera mis en lien avec la valorisation des collections variétales classées en coeur de parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche, accompagnement animation des actions collectives • Initiation et dimensionnement du projet agricole durable • Lancement d'un appel à projet • Installation du ou des agriculteurs • Mise à disposition du foncier pour les jardins familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Participation à la promotion des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • CAV, conservatoire botanique, professionnels de la filière, INRA, Agribiovar, ARPE, Association des jardins familiaux, habitants, Gestionnaire de réseau (eau), école • CG83 • Services de l'État compétents en matière agricole

Parc national de Port Cros

Considérant la faible disponibilité des ressources locales en eau, cette problématique sera un facteur déterminant dans la conception du projet agricole (nature des cultures, surfaces cultivées, limitation des débits, types d'irrigation, etc.).			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4726

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:06